

11-767-159



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **7 FEV. 2012**

Scanné le _____

Motion pour une promotion et une diversification économiques plus sélectives et assurant des emplois durables

Les exonérations et allègements d'impôts gagnent en actualité depuis plusieurs semaines. Vaud aurait-il exonéré les bénéficiaires de firmes étrangères pour plus de 16 milliards de francs en 2007 ? Un rapport du Contrôle fédéral des finances devrait le confirmer ce 10 février. La préservation gagnée de sites industriels mais aussi les difficultés rencontrées par des entreprises conduisent à s'interroger sur les conditions de la promotion et de la diversification économiques. La période de récession internationale entraînera probablement de nouvelles intentions de licenciements.

En matière de taux et de durée d'allègement fiscal temporaire, l'application est régie par des critères définis, en matière d'emplois créés, de nature et de volume des investissements notamment. En règle générale, une exonération sur dix ans est accordée en deux périodes de cinq ans chacune. A raison, « *le prolongement pour la seconde période est conditionné à l'atteinte des objectifs prévus en terme d'emplois créés ainsi que d'investissements réalisés par rapport à la requête déposée initialement par l'entreprise.* » (in Allègements fiscaux. Création, implantation et développement d'entreprises - Service vaudois de l'économie, du logement et du tourisme, promotion économique, 2011, page 10)

Les avantages que le canton accorde à des entreprises qui s'installent ou se diversifient sur son territoire doivent assurer des emplois dans la durée. Il importe que les entreprises bénéficiaires s'engagent par contrat à maintenir le nombre d'emplois annoncés, pour le **double de la période** convenue d'exonération ou d'allègement fiscal (soit vingt ans, si l'exonération maximale s'étend sur dix ans). Si ces firmes ne respectaient pas leur engagement à maintenir l'emploi, elles seraient tenues contractuellement de verser l'équivalent des sommes dont elles ont été dispensées durant des années. Cette restitution devrait s'appliquer aux allègements d'impôts comme aux autres facilités foncières ou immobilières obtenues. En revanche, une clause de **sauvegarde** pourra être invoquée, si les difficultés d'une entreprise nécessitent des mesures concertées avec les représentant-e-s des salarié-e-s ainsi qu'avec les collectivités publiques. Les éléments constitutifs du dossier, déjà demandés pour l'exonération initiale, s'appliquent également dans cette situation.

Il s'agit aussi de déterminer **les types de sociétés** dont le canton veut encourager l'implantation. Celles qui portent des technologies propres, des emplois industriels, qui respectent l'environnement et la santé ne sont pas contestées. Les firmes impliquées dans l'armement ou les produits engendrant une dépendance ne sont pas les bienvenues. La loi sur l'appui économique se réfère au développement durable.

La nature et le volume des **investissements** par l'entreprise constituent un critère important, actuellement déjà. Des indicateurs permettraient de mieux évaluer l'intérêt de l'allègement fiscal. La municipalité concernée formulera ainsi son préavis en meilleure connaissance de cause et sera mieux écoutée. Les effets de la promotion économique sur le logement et la mobilité font l'objet d'autres propositions parlementaires, qui contribueront sans doute aux solutions appropriées. Une grille d'analyse peut compléter le dispositif.

Equité et transparence évitent l'incompréhension, les controverses voire des polémiques. Les **commissions de surveillance** (gestion et finances) du Grand Conseil doivent pouvoir vérifier le respect des critères et conditions des parties en matière d'allègements fiscaux.

La présente motion demande d'améliorer les conditions qui permettent d'assurer une promotion et diversification plus sélective du tissu industriel et économique vaudois, dans l'intérêt d'emplois durables.

Pierre Zwahlen

Ecublens, le 7 février 2012

Renvoi en commission avec plus de 20 signatures. Souhaite développer.

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2012

Aebi Jean-Robert	Capt Gloria	Dind Claudine
Aellen Catherine	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Ansermet Jacques	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Apothéoz Stéphanie	Cherubini Alberto	Durussel José
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Eggenberger Julien
Baehler Bech Anne	Cherix François	Epars Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berlie Olivier	Collet Michel	Flora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bersth Verena	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard	De Icco Fabrice	Gardon Julien
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Glutz Félix
Bory Marc-André	Debluè François	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline	Décosterd Anne	Golaz Olivier
Brélaz François	Delay Elisabeth	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Depoisier Anne-Marie	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grognuz Frédéric
Calpini Christa	Devaud Grégory	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2012

Guignard Pierre	Monod Alain	Rostan Jacqueline
Haenni Frédéric	Montangero Stéphane	Roulet Catherine
Haldy Jacques	Mossi Michele	Ruey-Ray Elisabeth
Haury Jacques-André	Mouquin Michel	Saugy Roger
Hurni Véronique	Nicolet Jacques	Schilt Jean-Jacques
Jaquet-Berger Christiane	Oran Marc	Schwaar Valérie
Jaquier Rémy	Pache Rémy	Schwab Claude
Jobin Philippe	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Junglaus Delarze Suzanne	Payot François	Sonnay Eric
Kappeler Hans Rudolf	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kernen Olivier	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Mange Daniel	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Manzini Pascale	Progin Sylvie	Voiblet Claude-Alain
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Melly Serge	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Meyer Roxanne	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Miéville Michel	Rithener Christiane	Züger Eric
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre